

S.C.41.780.19.0

m

REUNION MINISTERIELLE DE L'OCDE

Paris 21-22 juin 1976

RENOUVELLEMENT DE LA DECLARATION  
DU 30 MAI 1974

---

Déclaration de la Délégation suisse

Au cours des deux dernières années, nous avons été les témoins d'une résurgence des pressions protectionnistes. Confrontés à des problèmes économiques difficiles, un nombre limité de Gouvernements ont été amenés à recourir à des mesures restreignant les importations. Nous ne pouvons que déplorer ces décisions et espérer qu'elles seront rapidement rapportées.

Néanmoins, la Déclaration commerciale a eu - en dépit de ces entorses - un effet dissuasif indéniable.

Nous venons d'examiner sous un autre point de l'ordre du jour les politiques économiques et monétaires en vue d'une expansion durable dans la zone de l'OCDE. Le Gouvernement suisse souscrit à cette stratégie. Il est convaincu, à la sortie de cette récession, que l'expansion ne se maintiendra que si les Etats membres de notre Organisation font preuve de la volonté d'assurer et d'accroître la liberté des échanges internationaux. Les transformations que l'environnement conjoncturel a subies au cours des 12 derniers mois donnent même une nouvelle justification à l'expression de cette volonté. Nous devons, en effet, veiller à ce que le risque d'une nouvelle flambée inflationniste, les déséquilibres croissants de balance des paiements, l'existence de problèmes structurels ainsi que les désordres monétaires ne constituent de nouvelles menaces



- 2 -

pour le libéralisme commercial.

Réaffirmer notre volonté de maintenir un système commercial ouvert ne constitue donc pas une simple affaire de routine. C'est dans ce sens que le Gouvernement suisse approuve la décision de renouveler pour une durée de 12 mois la Déclaration commerciale de 1974.

Il faudra aussi veiller à ce que sa crédibilité ne soit pas mise en cause.

A la longue, la meilleure manière de maintenir un système commercial ouvert sera de persévérer dans les efforts entrepris dans le cadre du GATT. Aussi, le Gouvernement suisse continuera-t-il à oeuvrer au succès des Négociations commerciales multilatérales qui - nous l'espérons - vont prendre au cours des 12 prochains mois un essor décisif.

*que des mesures protectionnistes  
à l'exportation*

Le Gouvernement suisse attribue une grande importance au fait que la Déclaration de 1974 porte aussi sur les mesures destinées à éviter une stimulations artificielle des exportations. Il regrette qu'en l'espace de deux ans il n'ait pas été possible d'entreprendre des actions appropriées dans le domaine des crédits à l'exportation. Mon Gouvernement exprime le ferme espoir que des progrès décisifs seront réalisés ces prochains mois.

*Jan-  
halk*

En 1974, nos Gouvernements s'étaient également engagés à coopérer pour faciliter le financement des déficits de balances des paiements. Le Fonds de soutien financier avait été créé à cette fin. Nous regrettons qu'il ne soit pas encore entré en vigueur.

L'an passé, en renouvelant la Déclaration, notre Conseil était convenu que les consultations étroites sur les développements en

- 3 -

matière de taux de change devraient se poursuivre. Cette détermination garde évidemment toute sa valeur.

Dans tous ces domaines, il est évident que des réalisations concrètes aideraient à éviter que les Etats cherchent à remédier à leurs propres déséquilibres en faisant supporter le poids de l'ajustement aux autres pays.

\* \* \*  
\*